

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 2 mars 2023 (en hybride – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 1917

Budget Primitif 2023

5 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Christophe MADROLLE (CR), Marielle FABRE (CD84), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon)

Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Nathalie CHEVILLARD (CR), Didier REAULT (CD13), Amapola VENTRON (CD13), Chantal EYMEUD (CR), Nicolas ISNARD (CR), Sophie VAGINAY RICOURT (CR)

Participaient également (non-votants) : Marion CLEMENT (TPM), Marion MAGNAN (CD04), Céline HAYOT (CR), Géraldine POLLET (CR), Frédéric FIORE (Paierie régionale), Frédérique GERBEAUD MAULIN (OFB), Jean-Yves PETIT (CESER), Sylvie GAILLARD (CESER), Audrey MICHEL (ARBE), Stéphanie PUTERI (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Alexandra ACCA (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

Membres titulaires présents ou représentés : 05 sur 09

Quorum atteint

Considérant Que l'élaboration du budget 2023 s'inscrit dans la trajectoire présentée lors du Débat d'orientations budgétaires ;

Considérant Qu'il traduit les priorités 2023 du comité syndical que sont :

- La création de l'EPCE « Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement » par transformation du syndicat mixte prévue le 1^{er} juillet 2023.
Il s'agira pour l'Agence de structurer la nouvelle gouvernance portée par l'EPCE et d'assurer l'appropriation du projet d'Agence par l'ensemble des membres de l'EPCE. Il s'agira aussi une fois la création de l'EPCE actée de communiquer sur cette nouvelle structure et de valoriser l'engagement des membres et les actions portées en communs à travers ce nouvel établissement
- La mise en œuvre du programme d'actions 2023 construit dans la continuité de celui 2022 avec quelques évolutions :
 - Le renfort ponctuel d'actions existantes :
 - la mission « Observatoire Régional de la Biodiversité » (travaux sur des observatoires territoriaux, indicateurs Eau/Biodiversité)
 - la mission « Zéro déchet Plastique » (ateliers territoriaux avec les collectivités membres)
 - la mission « Europe » Cette mission permettra notamment à l'Agence de développer des projets qu'elle soit en portage ou non. Elle permettra de s'impliquer dans le Life Stratégie Nature et ainsi financer sur 2025-2034, 2 actions, l'une sur « Appui aux territoires dans des aménagements intégrant les enjeux biodiversité et eau » et l'autre sur « la formation des élus et l'offre de visites pour les acteurs de l'agriculture et les entreprises ».
 - La mise en place de 2 nouvelles actions :
 - une nouvelle mission d'accompagnement sur les « Achats publics responsables »
 - l'appui à la réalisation de la Stratégie Régionale de la Biodiversité
 - l'évolution de l'actions sur la formation des acteurs et le Biodiv'tour intégrant la mise en place d'ateliers territoriaux pour les collectivités membres (Nice Côte d'Azur, Toulon Provence Méditerranée, Départements 04 et 84 et Grand Avignon, une réflexion sur la formation des élus sur l'eau.

Que dans une volonté de bonne gestion, l'Agence souhaite poursuivre pour 2023 la mobilisation de son excédent afin de restaurer les équilibres de la section de fonctionnement et d'utiliser partiellement l'excédent d'investissement cumulé. Elle envisage de mobiliser pour répondre à des besoins bien identifiés 520.000 € de l'excédent de la section de fonctionnement et 250.000 € de l'excédent de la section d'investissement.

Considérant

Que dans cette perspective de travail, pour l'année 2023, les prévisions budgétaires s'établissent à 4.846.859 €, année marquée par les encaissements et les versements dans le cadre des programmes européens.

Qu'après intégration des résultats 2022 et des restes à réaliser 2022, le budget primitif global 2023 se présente ainsi :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Fonctionnement</i>	4.654.110,92 €	5.368.789,63 €
<i>Investissement</i>	298.658,61 €	641.454,04 €
<i>Total</i>	4.952.769,53 €	6.010.243,67 €

Que la présentation de ce budget demeure globalement en suréquilibre. Cependant, trois axes budgétaires sont retenus :

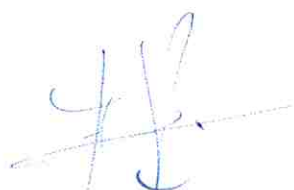
- Mobilisation partielle des excédents pour le financement d'actions nouvelles en fonctionnement financées par une reprise sur les excédents antérieurs et sans mobilisation supplémentaire des partenaires,
- Modernisation des équipements et rénovation des locaux de l'agence par la mobilisation partielle de l'excédent d'investissement,
- Conservation de marges de manœuvre budgétaire robustes pour proposer et construire de nouvelles interventions.

Où L'exposé de la Présidente de l'ARPE-ARB ;

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide

- D'adopter, chapitre par chapitre, le budget primitif 2023 de l'ARPE-ARB, établi selon la nomenclature M57, tel que présenté dans le document comptable joint ;
- D'approuver la constitution d'une provision à hauteur de 114.490 € pour les créances douteuses et pour la monétisation des jours des Comptes Epargne Temps (CET) des agents ;
- D'autoriser la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel), dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections conformément à l'article L.4312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- D'acter que les provisions sont semi-budgétaires et que le budget primitif 2023 est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2022.

Fait et délibéré à Marseille, le 2 mars 2023



Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT